

Déclaration de confidentialité

Article 1. Sujets

Sont concerné par ce document toutes les personnes amenées à collaborer avec l'association Lesa. Que cela soit pour une mise à disposition de service, la consommation d'un service ainsi que pour les collaborations.

Article 2. Intervenants

L'ensemble des données récoltées par l'association Lesa lui appartiennent. Les **intervenants n'ont, en aucun cas, l'autorisation de les divulguer en dehors du cadre de leur collaboration avec celle-ci.**

Il est autorisé de divulguer l'information lors des réunions d'équipe ou, sur demande, au directeur de l'association.

Article 3. Exceptions

Font exception les données transmises sur les réseaux sociaux, sujettes à leurs déclarations de confidentialité respectives.

Si l'information devait représenter un risque social, sanitaire, de santé ou pénal pour l'usager, l'intervenant ou tout autre personne, l'intervenant peut la divulguer, **avec l'autorisation explicite du directeur**, aux personnes jugés concernées.

Article 4. Usagers

Pour assurer la sécurité de tous, toute information personnelle concernant l'intervenant ne doit pas être divulguée.